



Synthèse des observations du public prises en compte

Projet d'arrêté relatif au contenu de dossier de demande de plan particulier pour la décontamination des appareils contenant des PCB

Le texte susmentionné a été soumis à la consultation du public sur le site internet du ministère en charge du développement durable (<http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/>) du 19 septembre 2013 au 11 octobre 2013 inclus. Conformément à l'article L. 120-1 du code de l'environnement, une observation a été déposée mais ne portant pas sur le contenu de dossier de demande de plan particulier mis en consultation, objet de la consultation.

Aucune observation n'a été prise en compte.